

# CONSTRUCTION DANS LA PENTE

Territoire de reliefs, composée de massifs montagneux, de plateaux ou de collines, la région Auvergne-Rhône-Alpes est confrontée à la pente. Depuis toujours, l'homme a tenu compte de ce relief et a su adapter ses constructions, se servir de la pente naturelle pour aménager habitat et espace agricole. Les terrains en pente étant plus exposés au regard, implanter un bâtiment sans recherche d'intégration constitue un dommage préjudiciable pour les paysages. Construire avec la pente en respectant le terrain naturel suppose d'adapter la construction au terrain et non l'inverse. Il est indispensable de prendre le temps d'examiner et d'observer les lieux, pour mettre en avant les éléments de sa composition (replat, talweg, affleurement rocheux...) et s'accorder au mieux au site.

Au sein des espaces protégés, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et les Architectes des bâtiments de France (ABF) œuvrent pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projets et prise en compte des patrimoines.



*Élaborées par les UDAP de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, les indications de cette fiche visent à accompagner le plus en amont possible les avant-projets des demandeurs, maîtres d'ouvrage particuliers ou collectivités, pour que les principes qui régissent les sites protégés soient mieux pris en compte et que l'instruction des dossiers d'urbanisme en soit fluidifiée.*





Dès lors que l'on construit dans la pente, toute construction a nécessairement un **impact visuel dans le paysage** : il faut donc aborder tout projet avec **prudence et humilité**.

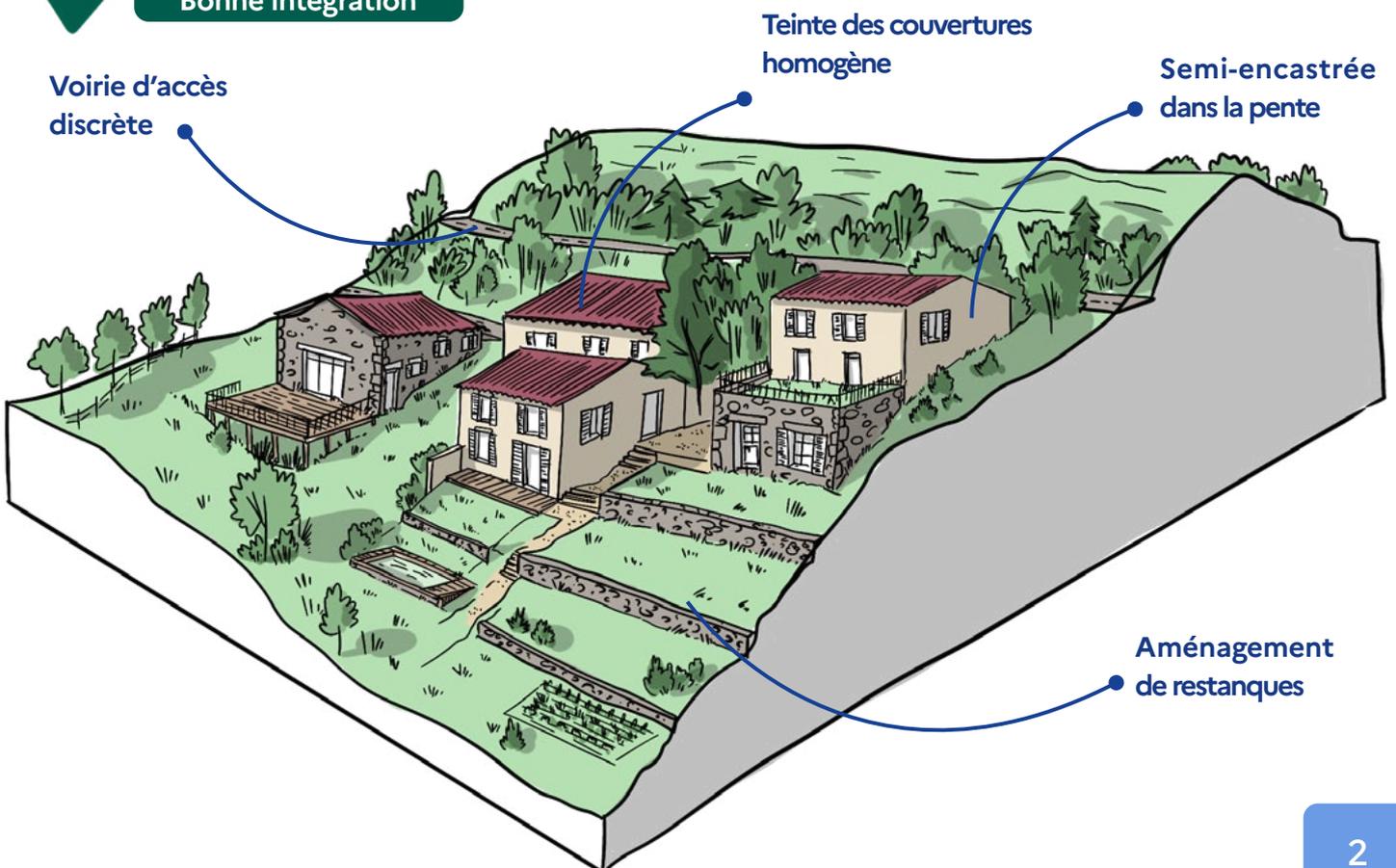
En premier lieu, étudier la **relation au « déjà-là »** : patrimoine protégé ou non sur la parcelle ou à proximité, son rapport à la pente, aux éléments bâtis (murs de soutènement en pierre, restanque) ou naturels (arbres, haie, ...), avec **une étude fine de la topographie** (un relevé est indispensable), mais également le **repérage des vues vers le grand paysage** ou depuis ce dernier.



Il faut s'interroger sur la relation que le projet établit avec le relief et le paysage. Il convient d'éviter toute construction en ligne de crête car cela a trop d'impact dans le grand paysage.



### Bonne intégration



Le programme et les besoins sont-ils adaptés à la parcelle et au site ?

Il est nécessaire de **s'interroger sur le programme** à développer sur la parcelle :

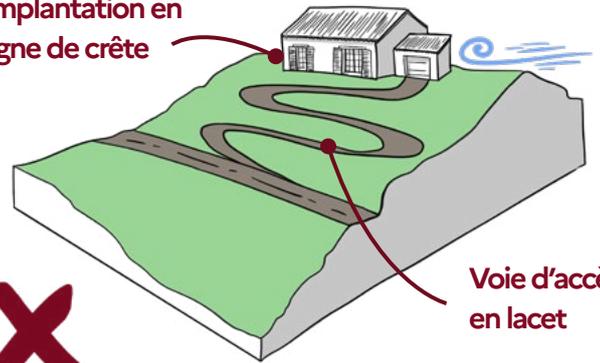
- la **densité du projet par rapport à la taille de la parcelle**
- le **budget disponible**, car une construction dans la pente est plus coûteuse que sur un terrain plat (fondations spéciales, soutènement à créer, etc.).



Toute construction ayant un impact visuel, il faut être attentif :

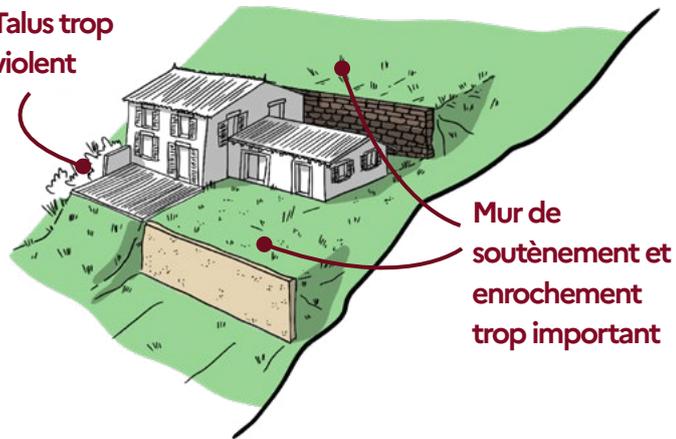
- aux **ouvrages de soutènement** (les enrochements cyclopéens - très grosses pierres - sont à proscrire)
- aux **voiries d'accès** (éviter les voies d'accès en lacet)
- à l'**emplacement du ou des stationnements**

Implantation en ligne de crête



Voie d'accès en lacet

Talus trop violent



Mur de soutènement et enrochement trop important

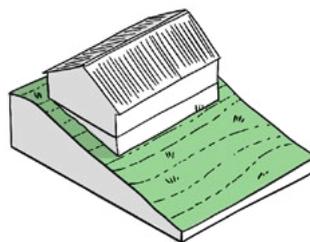
Mauvaises intégrations

Les stationnements sont positionnés aussi proches que possible de l'accès, à la même altimétrie que celui-ci. Une attention est à porter aux **teintes des façades** (choix de couleurs éteintes), à la **matérialité et aux teintes de la couverture** (importance de maintenir un paysage de toiture de qualité dans le cas d'un site dominé par un point haut).

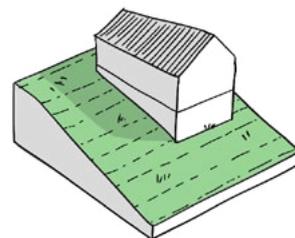


Une fois cette étude menée, il existe plusieurs stratégies pour adapter son projet à la pente :

**Accompagner la pente en proposant une construction parallèle ou perpendiculaire aux courbes de niveau.** Ce choix doit être tiré d'une analyse du bâti local.

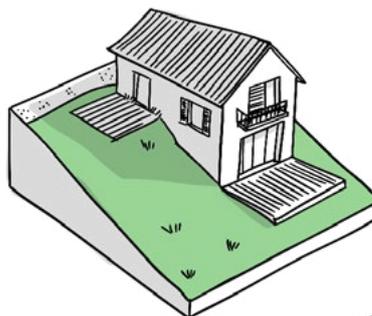


Parallèle à la pente

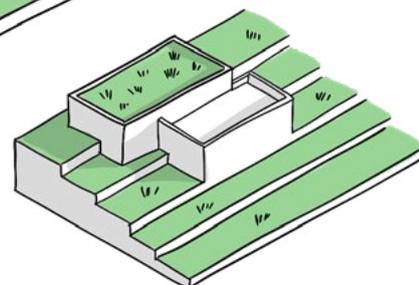


Perpendiculaire à la pente

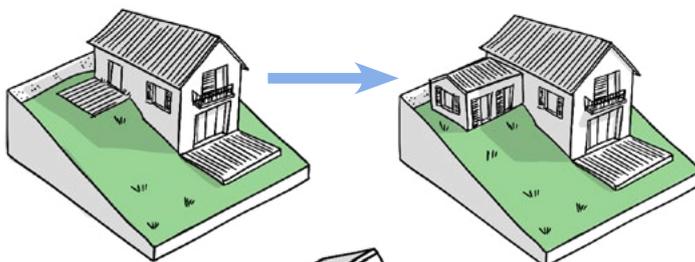
**Encastrer la construction dans le terrain naturel,** tirer parti de la pente pour générer des relations avec des espaces extérieurs.



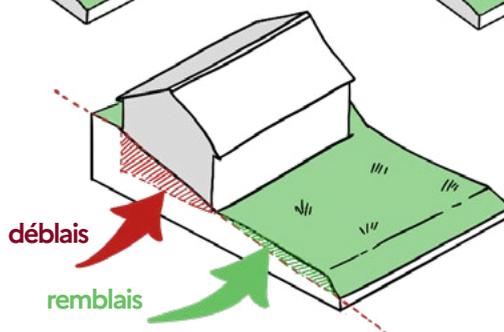
**Intégrer la construction et le jardin dans un système de restanques,** proposant ainsi un accompagnement de la maison le long du terrain.



**Penser la capacité du projet à évoluer,** par une extension future, la réversibilité pour d'autres usages, la démolition en fin de vie de la construction...



Dans tous les cas, il convient de **limiter les déblais et remblais (1m maximum)** et de penser à la re-végétalisation des espaces afin de « fondre » les aménagements dans leurs environnements.



Limiter les surfaces imperméabilisées évite d'amplifier l'effet du ruissellement des eaux de pluies. L'eau s'infiltrerait naturellement dans la pente et évite les surcharges et les risques d'éboulement.





## Réglementation

Le territoire hexagonal est couvert par différents types d'espaces protégés : abords de monument historique, site patrimonial remarquable (SPR) au titre du code du patrimoine (7%), site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement (4%).

Préalablement à tous travaux de construction, une demande d'autorisation d'urbanisme sous forme de permis de construire (formulaire n° 13406) est obligatoire. À adresser à la mairie, elle est soumise dans le cadre de l'instruction à la consultation de l'UDAP, pour avis de l'architecte des bâtiments de France.



## Transition écologique

La nécessaire sobriété en matière de consommation d'énergie ou de matières premières mène à explorer des mesures respectueuses de l'environnement. Les constructions anciennes tiraient déjà parti du contexte climatique et de la pente du terrain naturel. Construire aujourd'hui dans la pente en respectant les atouts d'un site induit, outre les conseils de cette fiche, de gérer les déchets liés à l'excavation en les réemployant, de préserver la biodiversité par la création de passages pour la faune afin de limiter la fragmentation des écosystèmes, de contrôler l'érosion de la pente, de préserver les réseaux d'hydrographie.

En cas de création de murets de soutènement, la mise en œuvre de restanques, de maçonneries de pierres sèches locales permet le maintien de la biodiversité, et d'un paysage patrimonial régénéré.

Le CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) du département concerné est susceptible de vous fournir des indications pour accompagner votre projet.



## Pour approfondir

- *Construire dans la pente, une opportunité ?* Actes de la conférence-débat Cimes du 17 décembre, 2009, éditions Fondation Facim, 2010.
- Consulter les chartes de Parc naturels régionaux.

## Fiches conseil associées

E  
01

Installer des capteurs solaires en site protégé

E  
05

Intégration des piscines

C  
01

Extension, surélévation d'une construction existante

C  
02

Aménager un lotissement en espace protégé

